



# INFO

mardi, le 15 décembre 2020

Temps de déplacement

---

## Les commissaires aux horaires SEV **n'ont** pas validé les horaires 2021 : la faute aux temps de déplacement

Les horaires **2021 n'ont pas été validé par les commissaires aux** horaires du SEV, car les règles de défraiement des déplacements ne sont pas **respectées par l'entreprise**. Et cela, malgré leur inscription dans les **conventions d'exception**. Les représentants SEV à la Commission des horaires ne cautionnerons pas cela.

Les représentants du SEV à la Commission des horaires ont refusé de valider les horaires 2021 puisque **les temps de déplacement dans le cadre d'un même lieu de relève, n'y figuraient pas**.

En effet, depuis 2018, TPG et syndicats signent des Conventions d'exception LDT/OLDT qui permettent la création d'horaires favorables à l'entreprise et aux conducteurs-trices (horaires écourtés, suppléments, etc.). Ces Conventions précisent bien que les temps de déplacement entre lieux de prise/fin de service et locaux de pause doivent être comptabilisés dans la journée de travail, au même titre que les déplacements entre différents lieux de relèves. Certains lieu de relèvent couvrent un large périmètre, Cornavin est un exemple flagrant, puisque 10 à 15 minutes de marche aller-retour peuvent être nécessaires pour rallier CR au local de pause.

Aujourd'hui, ce temps de déplacement est pris sur notre temps de pause. Malgré les demandes des commissaires horaires SEV, la direction a refusé d'entrer en matière sur une révision des horaires et une compensation de ce temps travaillé. En raison de ce non respect des Conventions, les commissaires SEV ont refusé de valider les horaires 2021 et continueront d'exiger une comptabilisation juste du temps de travail, ainsi qu'une compensation rétroactive depuis l'entrée en vigueur des Conventions LDT/OLDT.

Deviens, toi aussi membre du SEV maintenant et nous défendrons tes intérêts !  
[sev-online.ch/adherer](http://sev-online.ch/adherer)

Valérie Solano  
secrétaire syndicale  
Direct +41 22 731 60 11  
Mobile +41 79 333 32 43  
[valerie.solano@sev-online.ch](mailto:valerie.solano@sev-online.ch)

Secrétariat régional Genève  
TPG - Permanence Genève  
Rue Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Téléphone +41 22 731 60 11  
[sev-geneve@sev-online.ch](mailto:sev-geneve@sev-online.ch)  
[www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)